



Zone pastorale
méditerranéenne



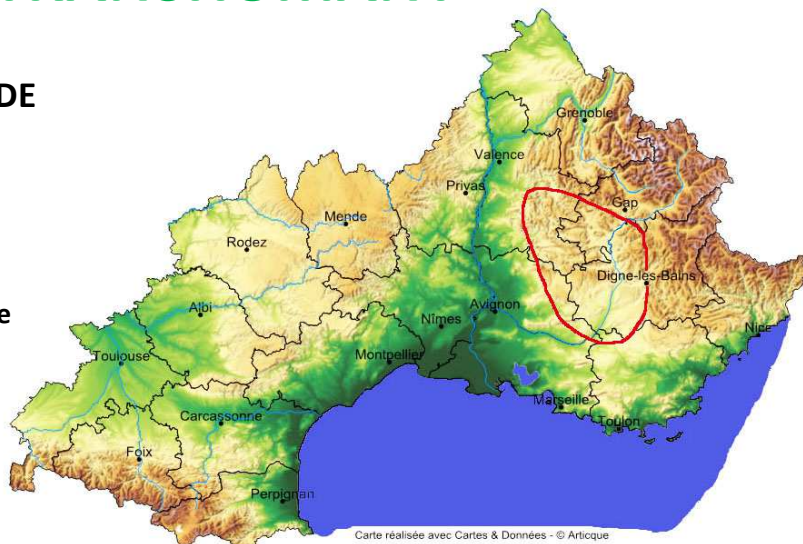
PREASPE1
Conjoncture
2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, TROUPEAU TRANSHUMANT

CAS TYPE OVINS VIANDE

Un éleveur transhumant avec un troupeau de 460 brebis Mérinos d'Arles en croisement viande intégral, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées et cultures de céréales, parcours locaux et estive alpine.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce type d'élevage est présent dans toute la zone préalpine, dans les vallées avec des fonds parfois irrigués ou sur les coteaux et les plateaux avec des terres cultivées au sec. La présence de parcours de proximité associés avec des cultures fourragères et céréalières en quantité suffisantes permet d'assurer l'alimentation du troupeau avec les marges de sécurité intégrant les contraintes du climat méditerranéen. Cette sécurité permet parfois des ventes de céréales, excédentaires par rapport aux besoins du troupeau. Face au risque important de sécheresse estivale et au manque de surfaces de parcours adaptés à cette période, la pratique de la grande transhumance dans les Alpes s'est souvent imposée dans ces élevages, d'autant que cela libère du temps de travail l'été pour les cultures. Cette pratique est caractéristique de l'évolution d'élevages préalpins sédentaires qui ont pu ainsi augmenter les effectifs du cheptel. Les troupeaux sont de taille importante, de 400 à plus de 1 000 brebis, de race Mérinos d'Arles, bien adaptée à la conduite pastorale et à la grande transhumance. La production d'agneaux lourds de bergerie sous signe officiel de Qualité pour la filière du sud-est est de mise, mais cela incite au croisement du Mérinos d'Arles avec des races visant à améliorer la qualité bouchère des agneaux. La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage, avec une mise bas d'automne dominante. C'est le moment où les éleveurs disposent des repousses d'herbe de qualité en quantité suffisante. L'objectif visé est d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers un an. La colonisation de ces zones par les loups impose la mise en place de moyens de protection permanents.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS

La structure

- 1,5 UMO, dont 0,3 salarié.
- 460 Brebis Mérinos d'Arles
- 52 ha de SAU, dont :
 - 41 ha de SFP
 - 11 ha de céréales
- 180 ha de parcours individuels
- Estive collective

Les produits et ventes

- 450 agneaux produits pour la vente
- 350 quintaux de céréales pour le troupeau
- 75 quintaux de céréales pour la vente
- Vente de 10 tonnes de foin excédentaires



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 52 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège d'exploitation et sont toutes au sec. Elles sont destinées à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. Elles sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale, ce qui sécurise les années sèches et permet en année normale la vente de foin ou de céréales excédentaires.



L'éleveur dispose par ailleurs d'environ 180 hectares de surfaces pastorales regroupées en plusieurs îlots, relativement proches du siège d'exploitation et pour la plupart clôturés en fixe. Une majorité du domaine pastoral (140 ha) est pâturée de façon systématique chaque année. Ce sont majoritairement des landes ouvertes de bonne valeur alimentaire. Une quarantaine d'hectares de parcours de qualité plus médiocre et moins faciles d'accès sont des surfaces tampons, mobilisées les années de sécheresse. L'alpage est collectif, éloigné du siège de l'exploitation, et nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une MAEC (Mesure Agri environnementale Climatique) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau. En plus de la période estivale, la présence permanente de loup sur le territoire de l'exploitation oblige l'éleveur à mettre en place un dispositif de protection.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Un éleveur dont le conjoint travaille à plein temps à l'extérieur et dont la contribution aux travaux de l'exploitation reste limitée (0,2 UMO bénévolat). La tonte et la moisson sont faites par une entreprise ou en CUMA. Le gardiennage du troupeau en estive est assuré par le berger employé du groupement pastoral qui gère l'estive. La menace permanente de prédation et la mise en protection du troupeau engendre un surplus important de travail qui est compensé par l'embauche d'un berger saisonnier (0,3 UMO) et la pratique d'une surveillance renforcée des troupeaux au pâturage. La pratique de la grande transhumance permet de libérer du temps en été où des congés peuvent être envisagés dès que les récoltes sont faites et avant l'agnelage d'automne.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Une seule unité de travail et le contexte familial incitent l'éleveur à dégager du temps. Il va alors privilégier des équipements qui lui permettent d'atteindre cet objectif, mais il doit garder une certaine retenue dans les investissements compte-tenu de la dimension relativement modeste de l'exploitation. Son choix se porte vers des occasions récentes. Le matériel de l'exploitation est classique avec une chaîne de récolte balle ronde, un gros tracteur de 110 CV et 2 autres tracteurs amortis.



Les bâtiments se composent d'un hangar de 500 m², d'une bergerie de 750 m² avec un agrandissement récent de 400 m² et un parc de tri attenant. La distribution du foin est en libre-service et le grain est distribué dehors. Des clôtures électriques 4 fils équipent les parcours ainsi qu'une partie de la SAU. Des clôtures mobiles, un quad, un girobroyeur et une tonne à eau complètent cet équipement pour la gestion du pâturage.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 460 brebis est de race Mérinos d'Arles, en lien avec l'adaptation de cette race à la pratique de la transhumance. Le croisement avec des béliers de race à viande permet de produire des agneaux de meilleure qualité bouchère. Ici, c'est un croisement total avec des béliers Ile de France qui est pratiqué et qui oblige chaque année l'achat du renouvellement. Des agnelles sont achetées à 6 mois pour être mises en lutte à un an.

L'objectif est d'arriver à une mise-bas par an et par brebis avec le maintien d'un agnelage d'automne dominant (80 % des mises bas), ce qui permet une bonne valorisation de l'herbe d'automne. Tous les agneaux sont produits pour être vendus sous signe officiel de qualité. Les ventes, majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, de janvier à mars pour la bande d'automne et de mai à juin pour celle de printemps. Le décalage des agnelages afin de bénéficier de plus-values plus importantes dans le cadre du Label n'a pas été retenu dans cet exemple. En effet cela exige, un retour plus précoce d'estive ou le maintien d'un lot d'agnelées sur l'exploitation dans l'été ce qui n'est guère envisageable sur la base d'une UMO pour 460 brebis.

La réussite de la lutte principale de printemps est vitale pour maintenir un agnelage d'automne dominant. Sans rechercher l'accélération du rythme des agnelages, le maintien d'un agnelage d'automne dominant passe par la remise en lutte rapide d'une partie des brebis agnelées au printemps et par la réussite de la lutte des agnelles à un an. L'attention portée à la qualité génétique des agnelles achetées est importante (valeur laitière et prolificité), pour constituer un troupeau ayant à la fois une bonne rusticité et un potentiel de production correct.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 460 brebis soit 69 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 400 adultes
- 84 agnelles de plus de 6 mois
- 10 béliers Ile-de-France
- 75 agnelles achetées par an

Bilan de la reproduction

- 88% des mises bas en octobre-novembre
- 12% des mises bas en février-mars
- 90% de taux de mise bas
- 120% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 463 agneaux pour la boucherie
- 16,5 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente en Label

Productivité du troupeau

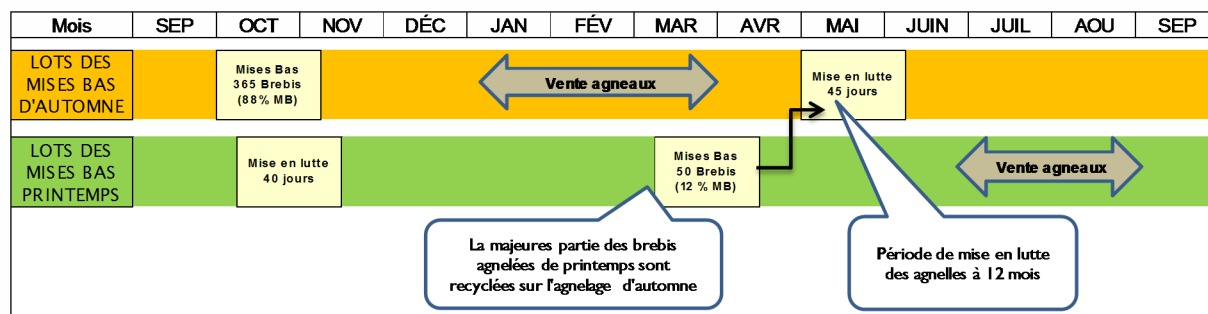
Productivité numérique

- 0,97 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 16 équivalent kg carcasse par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

La part du pâturage est majoritaire, les surfaces pastorales y contribuant fortement. Ceci est à mettre en lien avec les pratiques de transhumance estivale et la recherche d'un pâturage printanier sur parcours qui permet de réserver en priorité la surface fourragère à la constitution du stock de foin.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelages. Ils sont élevés en bergerie et complétés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines. Ils sont sevrés à 75 jours, puis, ils ont à disposition en libre-service, du bon foin et un mélange d'orge et d'aliment complémentaire.

Au printemps et en début d'été, l'utilisation des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin. La qualité de l'estive est la clé de voûte de ce système. Elle procure au troupeau un pâturage de qualité et une bonne préparation des brebis à l'agnelage principal. L'automne, les besoins de lactation du troupeau sont exclusivement couverts par la pâture des repousses des surfaces fourragères, les parcours pouvant être sollicités en fin d'automne. La durée d'hivernage en bergerie, de trois à quatre mois, fluctue selon les années en fonction de la ressource disponible sur les parcours et de l'enneigement.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



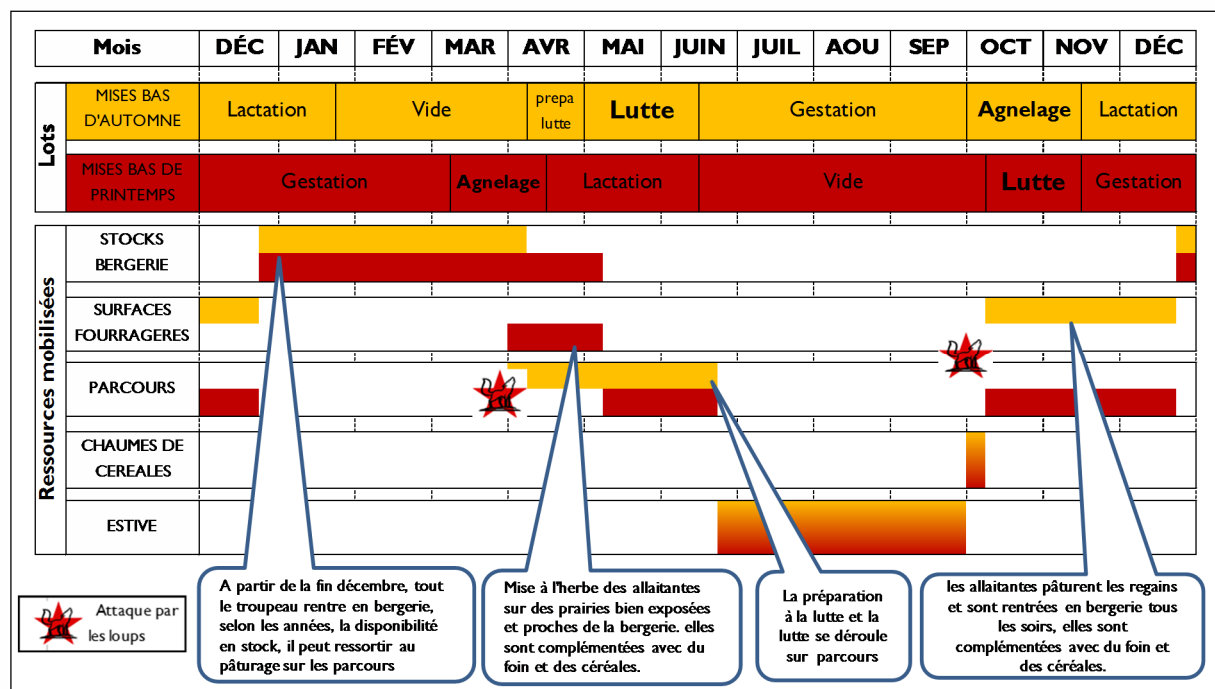
Bilan du distribué total

- 300 kg de foin/brebis
- 38 kg de paille/brebis
- 85 kg concentrés/brebis

Dont bilan du distribué aux agneaux

- 38 kg de foin/agneaux
- 56 kg d'aliment concentré /agneaux (70% de céréales et 30% de complémentaire azoté)

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LES SURFACES

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul de l'aliment complémentaire destiné aux agneaux est acheté.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées de rotation. Sur les sols plus séchant, une rotation sur neuf ans est pratiquée (sainfoin, céréale, mélange de sainfoin et graminée, puis céréales). Sur les bonnes terres, c'est une rotation sur 6 ans associant luzerne et céréales. Le choix des espèces fourragères, luzerne, sainfoin pur ou en association avec une graminée, répond à un objectif d'autosuffisance fourragère et de polyvalence des récoltes entre stock et pâture.

La fertilisation minérale est modérée. Tout le fumier est épandu sur les labours au moment de l'implantation des céréales.

Au printemps, hormis quelques hectares de prairies proches de la bergerie et qui sont pâturés, toutes les surfaces fourragères cultivées sont réservées pour la récolte de foin, en une coupe pour les sainfoins et en deux coupes pour les luzernes et certaines prairies naturelles. A l'automne, toutes les surfaces cultivées sont pâturées, y compris les chaumes de céréales. Les parcours, mis à part une dizaine d'hectares de vieux prés, ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. Pour conserver certains milieux ouverts et favoriser la pousse d'herbe printanière, en complément de l'impact du pâturage par le troupeau, un passage de girobroyeur est effectué dès que nécessaire.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

| | Produit | Achat | Vente | Distribué |
|--------------------|---------|-------|-------|-----------|
| Foin (tMS) | 130 | 0 | 10 | 120 |
| Céréales (Qtz) | 380 | 0 | 75 | 300 |
| Paille litière (T) | 33 | 0 | 0 | 30 |

Bilan des engrais épandus

| | Fertilisation par ha | | | |
|---------------------|----------------------|-------|-------|-------------------------|
| | Minérale (unité) | | | Organique (T fumier) |
| | N | P | K | |
| Prairie naturelle | 40 | 40 | 40 | 0 |
| Luzerne | 0 | 60 | 60 | 0 |
| Sainfoin et mélange | 0 | 60 | 60 | 0 |
| Céréales | 60/80 | 60/80 | 60/80 | 20 |

Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP / brebis
- 0,4 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,7 UGB/ha
- SFT : 0,3 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 240 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

| Le compte de résultat | 2 017 | 2 018 | Evolution |
|---|------------------|------------------|-------------|
| PRODUITS | 114 700 € | 118 100 € | 2,9% |
| Produits ovins | 39 200 € | 40 400 € | 3% |
| Dont vente agneaux | 45 072 € | 46 424 € | 3% |
| Dont autres produits | 3 231 € | 3 231 € | 0% |
| Dont achat de reproducteurs | -9 060 € | -9 287 € | 3% |
| Autres produits | 5 900 € | 6 200 € | 5,0% |
| Céréales pour le troupeau et la vente | 5 925 € | 6 221 € | 5,0% |
| Aides et soutiens de la PAC | 69 500 € | 71 500 € | 2,8% |
| Dont DPU | 32 000 € | 34 344 € | 7,3% |
| Dont Aides ovines | 15 204 € | 14 813 € | 2,6% |
| Dont MAEC | 3 065 € | 3 065 € | 0,0% |
| Dont ICHN | 19 253 € | 19 253 € | 0,0% |
| CHARGES | 86 300 € | 88 000 € | 1,9% |
| Charges opérationnelles ovines | 30 700 € | 31 000 € | 1,3% |
| Dont charges d'alimentation | 14 106 € | 14 584 € | 3,4% |
| Dont charges de SFP | 10 156 € | 9 987 € | -1,7% |
| Dont charges diverses | 6 391 € | 6 475 € | 1,3% |
| Charges opérationnelles céréales | 5 700 € | 5 600 € | 2,7% |
| Charges structurelles | 50 000 € | 51 300 € | 2,7% |
| Charges structurelles hors amortissement et frais financiers | 30 760 € | 32 097 € | 4,3% |
| Amortissement et frais financiers | 19 249 € | 19 249 € | 0% |
| Annuité des emprunts | 13 645 € | 13 645 € | 0% |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 47 600 € | 49 300 € | 3,6% |
| REVENU DISPONIBLE | 34 000 € | 35 700 € | 5,0% |
| RESULTAT COURANT | 28 400 € | 30 100 € | 6,0% |

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

| | 2017 | Evolution 2017/2018 |
|---------------------------|--------|------------------------|
| Effectif brebis (EMP) | 460 | 0% |
| Agneaux produits / EMP | 1,01 | 0% |
| Prix moyen de l'agneau | 97,3 € | 3,0% |
| Produit hors aides / EMP | 89,1 € | 2,7% |
| Charges opération. / EMP | 66,7 € | 1,3% |
| Dont alim. directe / EMP | 30,7 € | 3,4% |
| Dont surface fourra / EMP | 22,1 € | -1,7% |
| Dont frais divers / EMP | 13,9 € | 0,0% |
| Marge hors aides / EMP | 22,5 € | 7,1% |

| | 2018 | Evolution 2017/2018 |
|----------------------------|----------|------------------------|
| Charges structure / ha SAU | 948 € | 2,7% |
| Charges structure / brebis | 107 € | 2,7% |
| Aides / produit brut | 61% | -0,1% |
| EBE / produit brut | 42% | 0,2% |
| Annuité / EBE | 28% | -1,0% |
| Revenu disponible / UMO | 34 700 € | 4,9% |
| Résultat courant / UMO | 30 100 € | 5,9% |

Toutes les conséquences économiques liées à la présence permanente de loups ont été intégrées dans le compte de résultat. Elles correspondent à la situation stabilisée décrite dans ce cas type. Mais en situation réelle rien n'est jamais stabilisé, et des phénomènes d'augmentation de la fréquence des attaques, ou encore de forte surmortalité sur une attaque, peuvent rapidement déstabiliser le fonctionnement du système. Cette incertitude permanente réduit les marges de manœuvre de l'éleveur et complexifie fortement le pilotage par l'éleveur de son système d'exploitation.

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, paiement vert, redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 250 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 345 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les éventuelles Mesures Agri Environnementales (MAE) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager. Ce cas-type n'est pas concerné.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Le savoir-faire des éleveurs, ainsi que la relative souplesse dans l'organisation du calendrier de reproduction et de vente des agneaux, permettent une production correspondant bien aux demandes du marché local (essentiellement orientées sur de l'agneau jeune, de bergerie et de qualité bouchère correcte). Ces producteurs sont les "clients privilégiés" des chevilles traditionnelles du Sud-Est. Reste à savoir si les efforts d'amélioration et d'organisation de la production consentis par ces éleveurs et leurs Organisations de Producteurs permettront d'accéder à un niveau de valorisation de l'agneau de nature à rééquilibrer la part des ventes dans le produit de ces élevages. Parmi les pistes de travail et d'adaptation qui s'offrent aux éleveurs de ces systèmes, la recherche d'une réduction des coûts de production est la principale. Elle doit être le double fruit d'une augmentation raisonnée de la production (nombre d'agneaux par brebis et/ou nombre de brebis par élevage) et d'une maîtrise des charges opérationnelles et de structures.

Dans ce type de système les possibilités offertes par le développement de la vente en circuit court, ou encore d'un décalage des périodes de ventes, pour viser des créneaux plus rémunérateurs, sont moins évidentes. Les décalages de production sont difficiles à mettre en œuvre sur des troupeaux qui transhument loin et l'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente directe.

La reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement par l'installation familiale, le plus souvent au sein de structures sociétaires de type GAEC ou EARL. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier. Néanmoins, dans quelques rares cas l'installation hors cadre familial reste envisageable, à condition que le nouvel arrivant puisse reprendre des parts dans la structure sociétaire. Selon la localisation la question de l'adaptation au risque permanent de prédation se pose. Avec une période de pâturage longue, plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, ce type de système reste très sensible au risque de prédation. Les pratiques de pâturage hivernal et la gestion du pâturage sur des milieux diversifiés sont lourdes sur le plan du travail. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifie nettement les contraintes de travail.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA, CERPAM, Patrick Fabre – Maison de la Transhumance

Ont contribué à ce dossier :

Claire Guyon – Chambre d'agriculture du Vaucluse

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Elevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.mrepaca.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Elevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication

